

MARLY, le 11 juin 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 9 JUIN 2026
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

| | | | |
|--------------------------------|------|---------------------------|----------------------------------|
| Nombre de membres en exercice | : 11 | <u>Etaient présents :</u> | MM. HORY, SEPTON |
| Nombre de membres présents | : 10 | | Mmes, FRANCFORT HANSE, HETHENER, |
| Nombre de suffrages exprimés | : 10 | | JACOB-VARLET, KUNTZ, LARCHER, |
| Nombre de membres absents | : 01 | | LHULLIER, SARRERE |
| Absent ayant donné procuration | : 00 | <u>Absente excusée</u> | Mme FAGES |

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 2 juin 2026.

XXIII - Demandes de subventions

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'ACCORDER le versement d'une subvention à :

♦ La Croix Bleue

- 770,00 € (sept cent soixante-dix euros)

♦ Club Sanzal Plamat

- 760,00 € (sept cent soixante euros)

Mme Claire FRANCFORT s'étant déportée et n'ayant pas pris part au vote, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité des votants d'ACCORDER le versement d'une subvention à :

♦ C.I.D.F.F.

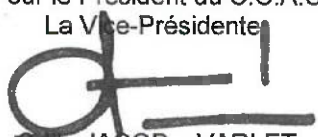
- 1 200,00 € (mille deux cents euros)

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 11 juin 2026
Pour extrait conforme, Marly, le 11 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente


Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales